



Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime 2021/2022 - Annexe 1

§§§§

CHAMPIONNATS SENIORS APRES-MIDI

Organisation :

Ces compétitions sont organisées en quatre niveaux regroupant les équipes en 19 groupes constitués de :

- D1 : 3 groupes de 12 à 13
- D2 : 6 groupes de 10 à 12
- D3 : 5 groupes de 10 à 12
- D4 : 4 groupes de 09 à 10

Titre et Challenge :

Le vainqueur de chaque groupe reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les clubs se rencontrent en une phase unique par matches « aller et retour ».

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'article 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Durée des rencontres :

Un match dure 90 minutes, deux périodes de 45 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires de licences Senior, Senior Vétérans, Senior U20, U19, U18 avec simple surclassement* et U17 avec double surclassement* dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

(*article 73 des RG de la LFN)

§§§§

CHAMPIONNATS SENIORS MATIN

Organisation :

Ces compétitions sont organisées en trois niveaux regroupant les équipes en 15 groupes constitués de :

- D1 : 3 groupes de 09 à 10
- D2 : 5 groupes de 10 à 12
- D3 : 6 groupes de 09 à 12

Titre et Challenge :

Le vainqueur de chaque groupe reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les clubs se rencontrent en une phase unique par matches « aller et retour ».



Le classement est établi conformément aux règles définies à l'article 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Durée des rencontres :

Un match dure 90 minutes, deux périodes de 45 minutes entre coupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires de licences Senior, Senior Vétérans, Senior U20, U19, U18 avec simple surclassement* et U17 avec double surclassement* dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

(*article 73 des RG de la LFN)

§§§§

CHAMPIONNATS SENIORS VETERANS

Organisation :

Ces compétitions sont organisées en trois niveaux regroupant les équipes en 5 groupes constitués de 10 à 12 équipes :

- D1 : 1 groupe de 13
- D2 : 2 groupes de 09 et 10
- D3 : 2 groupes de 10 et 11

Titre et Challenge :

Le vainqueur de chaque groupe reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les clubs se rencontrent en une phase unique par matches « aller et retour ».

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'article 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Durée des rencontres :

Un match dure 90 minutes, deux périodes de 45 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires de licences Senior Vétérans dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

§§§§

CRITERIUMS SENIORS VETERANS

Organisation :

Ces compétitions sont organisées en un seul niveau regroupant les équipes en 5 groupes constitués de 11 équipes et de 18 à 20 équipes.

**Titre et Challenge :****Groupes A-B-C**

L'équipe qui remportera la poule des Champions organisée entre les trois clubs classés à la première place des trois groupes, sera désignée championne.

Groupes D-E

Le vainqueur de chaque groupe reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :**Groupes A-B-C**

Les clubs se rencontrent en une phase unique par matches « aller et retour ».

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'article 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Pas d'accession et de descente.

Groupes D-E

Les clubs se rencontrent en une phase unique par matches « aller » uniquement.

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'article 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Pas d'accession et de descente.

Durée des rencontres :

Un match dure 90 minutes, deux périodes de 45 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Ces critères sont ouverts aux joueurs titulaires de licences Senior Vétérans dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

Toutefois suite à une décision du Comité de Direction du DFSM, les équipes du DFSM évoluant en « Seniors Vétérans en Critérium » ont la possibilité :

- D'inscrire 16 joueurs sur la feuille de match.
- De procéder à 5 remplacements.

§§§§